



Conseil de  
l'Union européenne

Luxembourg, le 17 octobre 2016  
(OR. fr)

13056/16

MAMA 200  
CFSP/PESC 802  
RELEX 825  
TU 16

## RÉSULTATS DES TRAVAUX

---

Origine: Secrétariat général du Conseil

en date du: 17 octobre 2016

Destinataire: délégations

---

N° doc. préc.: 13049/16 MAMA 199 CFSP/PESC 799 RELEX 824 TU 15

---

Objet: Conclusions du Conseil sur la Tunisie  
- Conclusions du Conseil (17 octobre 2016)

---

Les délégations trouveront en annexe les conclusions du Conseil sur la Tunisie telles qu'adoptées lors de sa 3492<sup>e</sup> session, tenue le 17 octobre 2016.

## CONCLUSIONS DU CONSEIL SUR LA TUNISIE

Conseil des affaires étrangères, 17 octobre 2016

1. Le Conseil renouvelle au peuple tunisien son engagement résolu à soutenir la transition qu'il a engagée en 2011 pour la liberté, la démocratie, la dignité et la justice sociale. Les progrès réalisés dans le cadre de cette transition sont considérables et sont une source d'espoir pour la région et le reste du monde. En même temps, la Tunisie fait face à des défis de taille: une situation socio-économique difficile, des menaces sécuritaires importantes, et la nécessité de traduire dans la pratique les avancées de la nouvelle Constitution. Ces importants défis placent le pays dans une situation exceptionnelle face à laquelle l'Union Européenne entend apporter une réponse appropriée. En accord avec sa Stratégie Globale, l'UE a un intérêt stratégique à contribuer à la résilience de la société tunisienne et appuyer l'émergence d'une Tunisie démocratique, forte, et stable dans son voisinage.
2. Le Conseil se félicite de la Communication conjointe "Renforcer le soutien de l'UE à la Tunisie" de la Haute Représentante et de la Commission européenne, et réaffirme son engagement à soutenir pleinement la consolidation démocratique de la Tunisie, fondée sur les principes de l'Etat de droit, du respect des Droits de l'Homme, de la bonne gouvernance et d'un développement socio-économique inclusif et durable. Le soutien de l'UE aux réformes décidées par le gouvernement tunisien et son peuple demeure constant et déterminé. Ce soutien doit se traduire aussi par un dialogue politique de haut de niveau, élargi et plus ambitieux que jamais, entre la Tunisie et l'UE, sur l'ensemble des questions d'intérêt mutuel. La visite prochaine du Président tunisien auprès des institutions européennes marque la volonté commune d'un tel dialogue.

3. Les avancées politiques ne pourront être inscrites dans la durée que si elles sont accompagnées par des avancées économiques de même envergure. Le Plan de développement quinquennal tunisien, dont l'adoption et la mise en œuvre rapide sont une priorité, constitue un élément essentiel dans la voie des réformes. Ce Plan constituera par ailleurs un pilier pour permettre aux partenaires de la Tunisie de cibler leur soutien et leur assistance financière. La Conférence Internationale sur la Promotion de l'Investissement en Tunisie, les 29 et 30 novembre prochain à Tunis sera une occasion de réitérer à très haut niveau l'appui de l'UE. Le Conseil encourage des missions de haut niveau européennes visant à renforcer les liens économiques avec la Tunisie.
4. Le Conseil salue l'approche préconisée par la Haute Représentante et la Commission pour répondre au caractère exceptionnel de la situation tunisienne, qui vise à la mobilisation de l'ensemble des instruments disponibles de l'UE, y inclus un ensemble équilibré de mesures financières et non-financières à la hauteur des enjeux. Le Conseil soutient en particulier le renforcement de l'aide financière de l'UE jusqu'à un montant de 300 millions d'euros pour 2017, et le maintien d'un niveau de financement élevé jusqu'en 2020 sur la base de l'avancement des réformes annoncées dans le plan de développement stratégique du Gouvernement, tout en répondant aux besoins les plus pressants du pays. Le Conseil appuie également la poursuite de l'assistance macro-financière de l'UE et accueille favorablement l'adoption récente d'un deuxième programme pour un montant de 500 millions d'euros. De leur côté, les Etats Membres s'engagent à examiner la possibilité d'une assistance financière et non financière complémentaire. Le Conseil se félicite de l'adoption par l'Assemblée des Représentants du Peuple tunisien de la nouvelle loi sur les investissements et appelle au Gouvernement à procéder rapidement à sa mise en œuvre en vue d'améliorer l'environnement des affaires et de permettre une relance décisive de l'investissement en Tunisie.

5. Le Conseil considère que la Communication conjointe de la Haute Représentante et de la Commission doit servir de catalyseur pour un engagement renforcé de l'UE et des Etats Membres en appui à la transition tunisienne et en étroite collaboration avec les autorités tunisiennes. Le rôle actif des autorités tunisiennes dans ce processus est déterminant afin d'assurer une utilisation renforcée et plus efficace du soutien financier de l'UE et des autres partenaires internationaux.
6. L'UE appelle la Tunisie à poursuivre la mise en œuvre intégrale et effective de la Constitution, le renforcement des institutions démocratiques et la promotion des Droits de l'Homme et reste pleinement engagée dans l'appui à ce processus historique. L'UE encourage la tenue d'élections locales transparentes et inclusives, et est prête à en soutenir l'organisation et l'observation.  
  
L'UE appelle aussi la Tunisie à poursuivre ses efforts en vue de renforcer la bonne gouvernance, la réforme de l'administration publique ainsi que du secteur de la justice, et la lutte contre la corruption, qui sont essentielles pour le succès de la relance politique et économique de la Tunisie. L'UE et ses Etats Membres sont prêts à soutenir les réformes dans ces domaines, y compris par le partage des leçons tirées des transitions survenues en Europe.
7. L'UE salue l'annonce et encourage la mise en œuvre des réformes structurelles par le nouveau gouvernement tunisien. Elle est prête à soutenir ces réformes en cohérence avec l'approche décentralisée, l'objectif d'une cohésion sociale et territoriale et le principe d'un développement durable et équitable prévu par la Constitution. La réduction des disparités sociales et régionales, en particulier des régions du Centre et du Sud, une meilleure égalité des chances pour tous et le renforcement du rôle des femmes sont essentiels pour la résilience socio-économique de la Tunisie. Les réformes tunisiennes visant à relever les défis socio-économiques qui touchent la jeunesse, en particulier une offre renforcée en matière d'éducation et d'emploi pour les jeunes, sont aussi fondamentales et l'UE entend également leur apporter son appui.

8. L'UE se félicite des progrès enregistrés dans les négociations en vue de la conclusion d'un accord de libre-échange complet et approfondi (ALECA). L'UE confirme son engagement à travailler avec la Tunisie pour la conclusion rapide d'un accord ambitieux, selon une approche asymétrique en faveur de la Tunisie, visant à en faire une composante significative de l'appui à la diversification économique du pays et à son développement socio-économique. Dans ce but, l'UE réitère son engagement à soutenir les négociations et la mise en œuvre du futur accord avec un ensemble de mesures d'accompagnement. A cet égard, le Conseil invite l'UE à examiner toutes les voies de la mise en œuvre des initiatives envisagées dans la communication conjointe en soutien de la croissance tunisienne et de l'environnement des affaires.
9. Le soutien et le renforcement de la société civile dans le processus de transition démocratique tunisien demeure l'une des grandes priorités de l'UE. Elle continuera à encourager la participation de la société civile au dialogue avec les autorités, dans tous les domaines d'action et en particulier à travers le dialogue tripartite EU-Gouvernement tunisien-société civile. La société civile doit elle aussi assumer la responsabilité de faire avancer le processus de réforme nécessaire.
10. L'UE rappelle toute l'importance du renforcement du dialogue et de la coopération régionale et sub-régionale Euro-Méditerranéenne, tant en matière de paix et sécurité qu'en matière d'intégration économique, y compris le secteur de l'énergie. Elle soutient pleinement les projets structurants menés dans le cadre de l'Union pour la Méditerranée et salue à cet égard l'implication de la Tunisie et les premiers projets lancés, notamment à Bizerte.

11. L'UE et la Tunisie font face à des défis sécuritaires communs qui nécessitent des actions concertées des deux parties, dans le respect des valeurs partagées de démocratie et des droits de l'Homme. Suite au dialogue politique renforcé de haut niveau UE-Tunisie en matière de sécurité et sur la lutte contre le terrorisme tenu en 2015, l'UE a accru sa coopération dans ces domaines avec la Tunisie. L'UE partage les préoccupations du gouvernement tunisien quant aux répercussions sur la Tunisie de la crise libyenne. L'UE entend renforcer la mise en œuvre de son importante coopération avec la Tunisie dans le secteur de la sécurité, de la lutte contre le terrorisme et la prévention de la radicalisation et de l'extrémisme violents, sur la base des propositions de la Communication conjointe et du dialogue renforcé.
12. L'UE souhaite renforcer sa coopération avec la Tunisie en matière de migration et de mobilité, qui constituent une priorité commune. L'UE entend cibler son soutien afin de faire face aux migrations irrégulières et de répondre à leurs causes profondes, à travers la promotion du développement socio-économique. L'UE encourage la Tunisie à participer activement au Partenariat pour la Mobilité, au Plan d'Action de La Valette ainsi qu'aux processus de Rabat et de Khartoum, et à faire plein usage des possibilités offertes par la coopération avec l'UE, y compris du fonds fiduciaire d'urgence en faveur de la stabilité et de la lutte contre les causes profondes de la migration irrégulière et du phénomène des personnes déplacées en Afrique. L'UE se félicite du lancement le 12 octobre 2016 des négociations sur les accords de facilitation de visa et de réadmission et encourage la Tunisie à être le premier pays dans le voisinage sud à conclure de tels accords ambitieux et efficaces.
13. Le Conseil invite la Haute représentante et la Commission à assurer un suivi régulier, en étroite collaboration avec les Etats Membres, de la mise en œuvre de cette communication conjointe en soutien de la Tunisie.